

Le 2 juin 2025

Direction : Egalités jeunesse et vie associative

Mesdames et Messieurs les Président(e)s
d'associations

Dossier suivi par : Catherine Bélier

Fonction : Responsable service Vie associative

@ : vie-associative@ville-chatellerault.fr

Téléphone : 05.49.93.02.99

Objet : Demande de subventions pour l'année 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous intervenez dans un champ de compétence communautaire et, à ce titre, vous avez bénéficié en 2025 d'un soutien de Grand Châtellerault pour le fonctionnement de votre association ou un projet spécifique.

Vous le savez, 2026 est une année d'élections pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale avec pour incidence un vote avancé des budgets et des subventions aux associations. C'est dans un calendrier très serré que s'effectuera l'instruction de vos dossiers, le budget 2026 sera voté avant la fin de l'année 2025.

D'une manière générale, je vous invite à circonscrire votre demande à l'essentiel et à conditionner vos perspectives de développement à la mobilisation de nouvelles sources de financement.

Je vous rappelle que toute association qui sollicite une subvention publique auprès d'une collectivité territoriale doit s'engager à souscrire et respecter le Contrat d'Engagement Républicain et ce, pour chaque exercice.

Par ailleurs, une attention particulière sera également portée aux initiatives qui concourent à l'égalité entre les femmes et les hommes. A ce titre, toute association sollicitant une subvention s'engage à signer la Charte pour l'égalité présentée dans le dossier de subvention.

Si vous souhaitez, au nom de votre association, adresser une demande de subvention à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, je vous remercie de la faire parvenir au plus tard le **30 septembre 2025, veuillez :**

- récupérer l'imprimé de demande, et la notice présentant le calendrier et les pièces jointes à renseigner sur le site www.grand-chatellerault.fr dans la rubrique <https://www.grand-chatellerault.fr/vivre/demande-de-subvention/-/tag/divertir>
- adresser l'ensemble à :

Monsieur le Président
Service Vie Associative
Hôtel de Ville – 78 boulevard Blossac – CS 10 619
86106 CHATELLERAULT CEDEX
ou
vie-associative@ville-chatellerault.fr

Vous trouverez, en cliquant sur le lien suivant <https://www.chatellerault.fr/sorties-et-activites/vie-associative/demander-une-subvention/>, les états récapitulatifs des subventions directes et indirectes attribuées par la ville et Grand Châtellerault pour l'exercice 2024. Ces éléments vous permettront de renseigner les rubriques « contributions volontaires en nature ».

J'insiste sur l'importance du respect de la date limite de dépôt et de la complétude du dossier. La procédure d'instruction étant lourde et tributaire d'échéances administratives et juridiques incompressibles.

Ainsi, les dossiers en retard et ceux non complets ne seront pas traités.

Pour vous aider dans le montage de votre dossier, le service vie associative est à votre disposition pour toute information ou pour **un accompagnement personnalisé sur simple rendez-vous** aux coordonnées suivantes 05.49.93.02.99 ou vie-associative@ville-chatellerault.fr.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Jean-Pierre ABELIN

